

le magazine de
la Creuse



DOSSIER

**La nouvelle
assemblée
départementale**



ACTIONS

**Musée d'Aubusson :
nouveaux horizons**



RACINES

Du neuf à Pouligny



CULTURES

Jazz à la Creusoise



Magazine édité par le Conseil Général
Hôtel du Département
BP 250
23011 GUERET Cedex
Tél. : 05.44.30.23.23. - Fax : 05.44.30.23.29.
Site Internet : www.cg23.fr

Directeur de la publication :
Jean-Jacques LOZACH.
Responsable de la rédaction :
Jean-Luc OZIOL.
Ont collaboré à ce numéro :
Pascal BOURDOIS, Christian LAURANCE,
services du Conseil Général

Photos :
Muriel VILLEJOURBERT, Mathieu TIJERAS,
Jean-Luc OZIOL, Albert GASNET.

Maquette : Canoë
23000 LA CHAPELLE-TAILLEFERT
Tél. : 05.55.51.22.62.
Impression : Imprimerie Nationale
Distribution : La Poste

Tirage : 62.000 exemplaires
ISSN 1632-9864
Dépôt légal : à parution

La réalisation de ce numéro
du "Magazine de la Creuse" a coûté
0,10 € (0,65 F) par habitant.

UNE IDÉE ? UNE SUGGESTION ? Quatre possibilités

"Le Magazine de la Creuse" est un journal d'information sur la Creuse et pour les Creusois. Vous avez une idée, une suggestion de reportage ?

"Le Magazine de la Creuse" vous offre quatre possibilités de les faire connaître à la rédaction :

- par courrier : "Le Magazine de la Creuse", Hôtel du Département, BP 250, 23011 GUERET Cedex ;
- par téléphone : 05 44 30 23 26 ;
- par fax : 05 44 30 23 29 ;
- par Email : jloziol@cg23.fr

SOMMAIRE

4 / DOSSIER



La nouvelle assemblée départementale

- p. 4-5 /
 - Renouveau dans la continuité
- p. 6-7 /
 - Les compétences du Conseil Général
- p. 8-9 /
 - Histoire et fonctionnement du Conseil Général
- p. 10-11 /
 - La nouvelle carte des cantons

12 / ACTIONS



p. 12-13 / TOUR DE FRANCE

- La fête se prépare
- p. 14-15 / MUSÉE DE LA TAPISSERIE
- Avant-goût du projet d'extension
- p. 16-17 / ENVIRONNEMENT
- Protéger la ressource en eau



18 / RACINES

p. 18-19 / TUILERIE DE POULIGNY

- Une offre enrichie



20 / CULTURES



p. 20-21 / GUÉRET

- Les livres de Mai
- p. 22-23 / SWING VALSE QINTET
- Un CD pour "guincher"

L'esprit d'équipe

Le 21 mars dernier, 29.960 électrices et électeurs creusois concernés par le renouvellement cantonal se sont déplacés ; ils étaient 11.060 le 28 mars, dans les quatre cantons qui n'avaient pas tranché dès le premier tour. Avant toute chose, je tiens à les remercier toutes et tous, car ils ont concouru à l'expression du suffrage universel. Avec des taux de participation de 68% au 1^{er} tour et 73,5% au second, notre département se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale, témoignage de l'attachement des Creusois à l'institution départementale.

Cet attachement s'est également traduit par la confiance accordée à l'équipe en place depuis 2001 et par ma reconduction à la fonction de Président. J'y vois un encouragement à poursuivre une politique juste, solidaire et ambitieuse pour notre département. Mais j'y vois également une ardente obligation, qui s'impose à tous les élus du Conseil Général : améliorer la vie quotidienne des Creusois et préparer l'avenir de leurs enfants.



Le Magazine de la Creuse consacre logiquement son dossier à l'installation de l'assemblée départementale que vous avez dessinée les 21 et 28 mars. Il rappelle les compétences de notre collectivité : celles que la loi lui impose, mais aussi celles qu'elle a hissées au rang de priorités départementales. Dans la continuité de l'action engagée depuis 2001, nous appliquerons un projet cohérent, articulé autour d'engagements clairement identifiés et affirmés : poursuivre un programme de solidarité ; favoriser le développement économique source d'activités et d'emplois ; créer les conditions d'un développement durable et harmonieux ; organiser

un aménagement global et concerté de notre territoire ; promouvoir la citoyenneté et agir pour la réussite de nos jeunes ; protéger nos paysages, notre environnement et notre patrimoine, qui sont nos atouts pour l'avenir, etc.

Pour y parvenir, nous devons avoir l'esprit d'équipe, nous inscrire dans une stratégie départementale, en dépassant les frontières administratives de chacun des cantons qui composent notre territoire. C'est fort de cet esprit d'équipe que nous servons au mieux tous les Creusois.

Bonne lecture.

Jean-Jacques LOZACH
Président du Conseil Général

Archives départementales : "Images d'Indochine"

Le hall d'expositions des Archives départementales de la Creuse accueille, actuellement et jusqu'au vendredi 14 mai 2004, une exposition intitulée "Images d'Indochine", qui est organisée à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la guerre d'Indochine et de la bataille de Dien Bien Phu.

Cette exposition est constituée d'un ensemble de gravures, d'images, de photographies retraçant la présence française en Indochine, du 17^{ème} au 20^{ème} siècle. Elle résulte du partenariat entre le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC), de l'Association des Combattants de l'Union Française et, bien sûr, des

Archives départementales de la Creuse. D'autre part, entre le 5 et le 11 mai, le film "La 317^{ème} Section" de Schoendoerffer, sera projeté dans les cinémas Le Colbert (Aubusson), Le Sénéchal (Guéret) et L'Eden (La Souterraine), l'après-midi pour les scolaires et en soirée pour le grand public. Les différentes séances seront suivies d'une conférence débat avec des anciens combattants d'Indochine.

L'exposition "Images d'Indochine" est visible jusqu'au vendredi 14 mai (de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h00 le vendredi) dans le Hall des Archives départementales de la Creuse, à Guéret (30, rue Franklin Roosevelt - tél. 05.44.30.26.50)
ENTRÉE GRATUITE.





4

La séance d'installation du nouveau Conseil Général a eu lieu le 1^{er} Avril

Les Creusois n'aiment pas les ruptures, ils préfèrent l'effort dans la continuité et l'ont montré les 21 et 28 mars dernier : tous les conseillers généraux sortants qui se représentaient (11 sur 13) ont été réélus et la composition de l'assemblée départementale n'a connu que très peu de modifications, y compris dans ses équilibres politiques. La séance plénière du 1^{er} avril, qui avait pour fonction d'installer la nouvelle assemblée et de procéder à l'élection du nouveau président, s'est également inscrite dans ce souci de la continuité. La confiance en l'équipe en place étant maintenue, le Président Jean-Jacques LOZACH a été reconduit dans ses fonctions. Les attributions de vice-présidences n'ont subi que quelques retouches qui traduisent le souci d'équilibre entre la volonté des uns de prendre un peu de recul, le nécessaire apport de sang neuf aux postes clés et la représentation équitable de toutes les parties du territoire départemental dans les organes de décision. Ainsi apparaissent deux nouveaux vice-présidents (Éric

APRÈS LES ÉLECTIONS

Votre nouveau Conseil Général

Les 21 et 28 mars, 13 des 27 cantons creusois étaient soumis aux suffrages des électeurs. L'assemblée départementale issue de ce scrutin a été installée lors de la séance plénière du 1^{er} avril. Elle s'inscrit dans la continuité de sa devancière, puisque telle a été la volonté des Creusois. Présentation de votre nouveau Conseil Général et de ses attributions.

5

JEANSANNETAS et Philippe BREUIL) sur les sept que compte l'exécutif départemental, tandis que certains élus prennent de nouvelles responsabilités à la tête des commissions de travail (Jean-Claude DUGENEST et Michel MOINE).

"Nous devons nous inscrire dans une stratégie départementale"

Il est vrai que les véritables enjeux départementaux se situent dans l'action que conduiront les hommes autant que dans les hommes eux-mêmes : "Nous devons individuellement nous inscrire dans une stratégie départementale, transcendant les frontières administratives de chacun de nos cantons respectifs", a tenu à indiquer le Président LOZACH lors de son discours de politique générale.

Ainsi, alors que les contours de la nouvelle étape de la décentralisation et les conséquences pour les départements restent à préciser, le Conseil Général de la Creuse affiche

ses intentions à travers les références des domaines de compétence exercés par le bureau de l'assemblée départementale. Ainsi, les innovations apportées en 2001 faisaient apparaître les termes "citoyenneté", "démocratie locale", "santé", "solidarité", "insertion", "politique territoriale" et "patrimoine". Tous se sont traduits par des actes concrets, qu'il s'agisse de la création du Conseil Général des Jeunes, de la mise en place de l'APA ou encore de la création d'une Conservation départementale du Patrimoine. Avec l'installation de l'assemblée issue des élections de mars 2004, ces références demeurent et sont confortées par d'autres termes : "développement rural", "coopération", "programmes européens", "services publics" ou bien encore secteur "médico-social". Ces références s'inscrivent en cohérence avec les compétences que le Département détient de par la loi ou dans lesquelles il a décidé de s'engager. Le dossier du Magazine de la Creuse vous propose de faire un petit tour du propriétaire à la découverte de votre nouveau Conseil Général.

A travers l'histoire

1790 : la création des départements

Pour unifier le territoire et mettre fin à la diversité des administrations provinciales, la Constituante adopte le projet Cassini sur la création des départements. Au nombre de 83, ils sont organisés autour d'un chef-lieu accessible des quatre coins du département en moins d'une journée de cheval. Surtout, chaque département est doté d'un conseil chargé de l'administrer localement, sous l'étroit contrôle du pouvoir central. Les noms des départements sont choisis en fonction des fleuves et massifs montagneux présents sur leur territoire.

1800 : une assemblée sans pouvoir

Le Consulat installe le Conseil Général et le Préfet. Ce dernier, nommé par le pouvoir, détient seul le pouvoir exécutif, laissant le Conseil jouer le rôle d'une assemblée délibérante. Les membres du Conseil Général sont des notables désignés par le pouvoir central.

1848 : une assemblée élue

La II^{ème} République, en instaurant le suffrage universel, prévoit que chaque canton élira un conseiller (Loi du 3 juillet 1848).

1871 : l'instauration des règles électorales

Par la loi du 10 août, le Département est désormais considéré comme une collectivité territoriale sur le plan juridique et le Conseil Général reçoit une compétence globale pour régler les affaires d'intérêt départemental. Cette loi précise les modalités de fonctionnement du Conseil Général. Ainsi, pour garantir une certaine continuité à l'action administrative des départements, elle instaure le renouvellement du Conseil par moitié tous les trois ans et l'élection systématique du Président après chaque élection. Les conseillers, pour leur part, sont élus pour une durée de six ans au suffrage universel, à raison d'un par canton. L'organe exécutif du département reste cependant le Préfet.

1982 : une collectivité de plein exercice

Le Département devient une collectivité territoriale de plein exercice. Grâce aux lois de décentralisation du 2 mars, les élus sont dotés de nouvelles responsabilités. La tutelle de l'administration préfectorale est supprimée. Désormais, le Président du Conseil Général détient le pouvoir exécutif, assure la préparation et la mise en œuvre du budget de son département.

Source : ADF (assemblée des départements de France)

Des compétences très variées

Même s'il est très fortement marqué par l'Action sociale, en particulier sur le plan budgétaire, le champ de compétences du Conseil Général est très varié. Petit tour du propriétaire.

L'idée qui a prévalu à la naissance du Conseil Général, il y a plus de 200 ans, était celle de l'égalité des citoyens devant la loi : en tout point du territoire, chacun doit pouvoir accéder aux mêmes services et bénéficier des mêmes droits. Le Conseil Général a ainsi une vocation naturelle à exercer des compétences dans le domaine de l'action sociale et de l'aménagement du territoire.

Action sociale



En matière sociale, le champ d'intervention du Conseil général est très diversifié et représente plus de 50% de son budget global. L'aide sociale à l'enfance vise à apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leurs familles confrontées à des difficultés sociales. Le Conseil Général de la Creuse développe une politique de la famille qui lui est spécifique, notamment à travers son schéma départemental Enfance - Jeunesse - Famille. L'aide aux personnes âgées, à travers l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), permet de favoriser le maintien à domicile ou l'hébergement dans des établissements spécialisés. En matière de lutte contre l'exclusion, le Conseil Général prend en charge les dépenses d'insertion et d'aide médicale aux plus démunis, et conduit une politique d'aide à l'insertion (chantiers, stages, etc.).



Enseignement

Le Conseil Général n'exerce pas de compétence pédagogique, elle relève de l'Éducation Nationale. En revanche, il prend en charge l'entretien, la rénovation et la construction des collèges, plus généralement de toute la partie matérielle de l'enseignement (informatique, par exemple). Le Conseil Général finance aussi le fonctionnement des collèges, c'est-à-dire leurs dépenses de tous les jours. Par ailleurs, il aide les communes pour les travaux d'installation des classes primaires ou maternelles et des restaurants scolaires et participe au conseil départemental de l'enseignement et au conseil académique.

Transports

Le Conseil Général est responsable des transports scolaires ; en Creuse, il le finance même à 85% (les 15% restants sont à la charge des familles, voire des communes ou communautés de communes quand elles ont fait le choix de se substituer aux familles). Le Département élabore également le plan départemental de transports et soutient financièrement des lignes de voyageurs pour éviter leur disparition, notamment en zone rurale.

Routes et réseaux de communication

Les routes et réseaux de communication conditionnent le développement économique d'un département. Le Conseil général assure l'aménagement et l'entretien de la voirie départementale tout en développant, à travers des partenariats financiers avec la Région et l'État, d'autres réseaux (téléphonie mobile, Internet à haut débit).

Tourisme

Le Conseil Général participe au développement des infrastructures d'accueil par l'aide aux investissements hôteliers, aux gîtes ruraux et à la réalisation des bases de plein air. Il prend à sa charge l'animation de sites touristiques, élabore et assure la promotion des produits du tourisme, et finance le Comité départemental du Tourisme qui coordonne l'action de tous les partenaires.

Environnement

Gestion de l'eau, protection des espaces naturels, élimination des déchets ménagers, prévention des dégradations et pollutions... Le Conseil Général intervient dans tous les domaines de l'environnement. Il finance plus particulièrement les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement. Ajoutons le laboratoire départemental d'analyses, outils à la disposition des services sanitaires pour la qualité des eaux, mais aussi du monde agricole (campagnes de prophylaxie).



Et aussi...

ÉQUIPEMENT RURAL ET AIDE AUX COMMUNES

Le Conseil Général a une compétence particulière en matière d'aménagement du territoire. Il établit des programmes d'aide à l'équipement rural, finance le remembrement, intervient en soutien des communes pour l'alimentation en eau potable, pour l'assainissement et l'électrification, contribue à la gestion des déchets ménagers. Il les aide également en matière de voirie, d'équipements communaux (églises, mairies, équipements sportifs, culturels ou polyvalents, etc.).



SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS



Le rôle du département dans le secteur des services incendie et de secours aux côtés des communes a été confirmé par la loi de 1996. L'organisation se fait désormais dans le cadre du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), établissement public présidé et composé de maires et conseillers généraux et financé à parité par le Département et les communes.

AIDES ÉCONOMIQUES

Le Département, partie prenante de la vie économique locale, œuvre à la création d'un environnement favorable aux entreprises industrielles ou artisanales et aide au maintien des activités économiques en zone rurale. Dans un département agricole comme la Creuse, le Conseil Général est amené à intervenir de manière très conséquente en soutien de l'agriculture, qu'il s'agisse d'acquisition de matériels par des groupements (CUMA) ou d'aider à l'installation de jeunes agriculteurs.



AVEC L'EUROPE

Le département participe pleinement aux programmes européens, à travers sa mission Europe. Elle joue un rôle d'information et souvent de coordination des politiques communautaires initiées sur le territoire départemental (programmes Leader + de développement économique), voire assure leur gestion financière (programme social Equal).

La Commission Permanente



La Commission Permanente instruit et gère les affaires départementales dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par l'Assemblée. Elle est composée du Président, des vice-présidents et de 10 membres ; la majorité et l'opposition départementales y sont représentées proportionnellement à leur importance dans l'assemblée.

Président :

Jean-Jacques LOZACH

1^{er} vice-président :

Yves FURET

Développement économique, Agriculture, Tourisme et Services publics.

2^{ème} vice-président :

André MAVIGNER

Enseignement, Jeunesse, Sports, Coopération et Programmes européens.

3^{ème} vice-président :

Bernard LABORDE

Actions sociale et médico-sociale

4^{ème} vice-président :

Jacky GUILLON

Aménagement, Environnement, Habitat, Développement rural et Politique territoriale.

5^{ème} vice-président :

Guy AVIZOU

Culture, Patrimoine, Citoyenneté et Démocratie locale.

6^{ème} vice-président :

Éric JEANSANNETAS

Administration générale, Ressources humaines et Communication.

7^{ème} vice-président :

Philippe BREUIL

Réseaux, Infrastructures et Transports.

Membres :

Jean-Claude DEVILARD, Daniel DEXET, François RADIGON et Guy MOUTAUD. Jean AUCLAIR, Yves CHAMFREAU, Gérard GAUDIN, Pierre GOURDY, Alain GRIBET et Guy de LAMBERTERIE.

Principe de cohérence

La décision politique appartient aux élus, sa mise en œuvre aux services départementaux. Pour que cette logique s'applique, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Général répondent à un principe de cohérence.



L'assemblée plénière est le moment où le travail des conseillers généraux trouve son expression publique la plus solennelle.

Le conseiller général est élu dans son canton. À ce titre, il est véritablement un élu de proximité, presque autant que le maire ; d'ailleurs, la plupart du temps le conseiller général est également maire, au moins conseiller municipal. Pourtant, si les compétences du Conseil Général touchent souvent de près notre réalité quotidienne – action sociale, collèges, transports, par exemple – les lois de décentralisation ont reconnu le Département et l'action du conseiller général doit s'inscrire dans cette logique départementale. Cette action trouve son expression publique la plus solennelle dans les sessions de l'assemblée plénière, mais elle résulte aussi de tout un travail moins exposé médiatiquement qui suppose une organisation particulière. Petite visite de la machinerie de l'institution départementale.

Assemblée plénière

Le Conseil Général se réunit en assemblée plénière "au moins une fois par trimestre". Compte tenu des dossiers à traiter, le Conseil Général de la Creuse se réunit en moyenne tous les deux mois.

Ces séances sont publiques. Certaines sont imposées par la loi, parce que les sujets qui constituent leur ordre du jour ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation à la Commission Permanente. C'est le cas de tout ce qui concerne la politique budgétaire du Département : le débat d'orientations budgétaires (DOB), qui ne fait pas l'objet d'un vote mais doit obligatoirement précéder de moins de 2 mois le vote du budget ; le budget primitif (BP), dossier essentiel de la vie de la collectivité ; le compte administratif, qui permet de mesurer l'exactitude comptable des réalisations de la collectivité.

L'assemblée plénière est également souveraine pour ce qui concerne les créations d'emplois ou l'adoption des schémas départementaux qui fixent le cadre et les objectifs de l'action départementale dans un certain nombre de grands domaines.

Commission Permanente

La Commission Permanente se réunit une fois par mois. Elle traite de dossiers concrets résultant des politiques générales mises en œuvre par l'assemblée plénière, quasiment au cas par cas. Par exemple, c'est l'assemblée plénière qui décide du montant des aides financières du Conseil Général dans tel ou tel domaine et du règlement qui sera applicable au dispositif concerné ; mais c'est la commission permanente qui examine chaque dossier présenté au Conseil Général et décide s'il entre ou non dans le cadre réglementaire.

Vice-présidents, services départementaux et commissions de travail internes

Le Conseil Général est organisé en services chargés de mettre en œuvre les politiques départementales décidées par les élus. Ces services apportent la technicité nécessaire au montage et à l'instruction des dossiers.

Ainsi, plus de 400 fonctionnaires départementaux travaillent dans les différents domaines de compétence du Conseil Général, au service de la population creusoise et en étroite collaboration avec le Président et les vice-présidents qui ont chacun un champ de compétence particulier, dans lequel ils conduisent les grandes orientations de la politique départementale.

Les commissions de travail interne, qui sont composées d'élus (voir par ailleurs), examinent les dossiers avant qu'ils ne soient soumis à l'assemblée plénière.



Les commissions intérieures

Les commissions intérieures thématiques ont pour fonction de préparer les débats des séances plénières du Conseil Général. Elles émettent des avis après examen des dossiers. Les présidents des commissions assument également la fonction de rapporteur des dossiers qui sont soumis au vote de l'assemblée plénière. À noter que le Président du Conseil Général est membre de droit de toutes les commissions.

1^{ÈRE} COMMISSION :

Administration générale, Ressources humaines, Finances et Communication.

Président : Michel MOREIGNE.

Membres : Éric JEANSANNETAS, Guy MOUTAUD, Daniel DEXET, Jean AUCLAIR, Gérard GAUDIN.

2^{ÈME} COMMISSION :

Développement économique, Agriculture, Tourisme, Services publics, Aménagement, Environnement, Habitat, Développement rural et Politique territoriale.

Président : Jean COMMERGNAT.

Membres : Yves FURET, Jacky GUILLON, Alain GRIBET, Joël SOUCHAL.

3^{ÈME} COMMISSION :

Actions sociale et médico-sociale.

Président : Michel MOINE.

Membres : Bernard LABORDE, François RADIGON, Pierre GOURDY, Valérie SIMONET.

4^{ÈME} COMMISSION :

Réseaux, Infrastructures et Transports.

Président : William CHERVY.

Membres : Philippe BREUIL, Daniel DELPRATO, Yves CHAMFREAU, Jean-Claude LASSAU.

5^{ÈME} COMMISSION :


Enseignement, Jeunesse, Sports, Coopération, Programmes européens, Culture, Patrimoine, Citoyenneté et Démocratie locale.


Président : Jean-Claude DUGENEST.

Membres : André MAVIGNER, Guy AVIZOU, Jean-Claude DEVILARD et Guy de LAMBERTERIE.

Les élus du Conseil Général

Le département de la Creuse est découpé en 27 cantons, qui sont représentés à l'Assemblée départementale par des conseillers généraux. Les 27 conseillers généraux sont élus au suffrage universel pour six ans. Le Conseil Général est renouvelé par moitié tous les trois ans.

 Cantons renouvelés les 21 et 28 mars 2004

 Cantons renouvelables en 2007



TOUR DE FRANCE

Tout faire

pour la fête

L'arrivée du Tour de France en Creuse, le 13 juillet, c'est une première historique. À Guéret, ville – arrivée, on prépare activement ce rendez-vous pour en faire un moment inoubliable.

Quelles que soient les années, que l'on soit en Creuse ou ailleurs en France, le 13 juillet est toujours soir de réjouissances, veille de Fête Nationale oblige. Mais le 13 juillet 2004 doit être inoubliable ! Tel est, en tout cas, l'ambition affichée par l'ensemble des partenaires institutionnels qui ont additionné leurs volontés et leurs moyens pour permettre au Tour de France de faire, pour la première fois de sa longue histoire (91^{ème} édition en 2004), une halte en Creuse, au terme de l'étape Saint-Léonard-de-Noblat - Guéret.

Pour accueillir le troisième événement sportif mondial en termes de couverture médiatique (après la Coupe du Monde de football et les JO), la Ville de Guéret, la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, mais aussi le Conseil Général et le Conseil Régional, ont décidé de garder cette même unité qui avait permis de séduire les organisateurs de la Grande Boucle. Ainsi, la Région assure 30 % des droits à payer pour accueillir une arrivée d'étape ; la Ville, la Communauté de Communes et le Département se partagent le solde d'une enveloppe d'un peu plus de 91.000€ (600.000F).

Les trois collectivités locales financeront aussi les travaux de voirie rendus nécessaires ; d'ailleurs, le bon état général du réseau routier départemental permettra de limiter les interventions essentiellement à des travaux d'entretien

Guéret 13 juillet 2004

Le Tour de France en Creuse

Procurez-vous dès aujourd'hui, auprès des offices de tourisme ou syndicats d'initiatives, l'autocollant réalisé pour l'occasion.

Avant, pendant et après le Tour...

L'arrivée du Tour de France en Creuse, c'est un événement qui se prépare, qu'on fait mijoter pendant des semaines, voire des mois avant. Puis qu'on déguste le jour même, en essayant d'en garder le goût longtemps après. Premier coup d'œil sur le menu...

Expos : L'Histoire du Tour, au musée d'art et d'archéologie de Guéret, durant tout le mois de juillet ; Rétrospective des passages du Tour en Creuse, du 1^{er} au 17 juillet, à l'Office de Tourisme de Guéret.

Guéret Expo 2004 : La traditionnelle foire - exposition de Guéret, qui aura lieu cette année du 29 avril au 2 mai, proposera une journée spéciale Tour de France, avec Raymond Poulidor et Bernard Hinault, entre autres vedettes invitées.

Tags et dessins : Concours de dessins dans les écoles du territoire de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, l'école lauréate voyant son dessin reproduit sous la forme d'une fresque géante au stade d'honneur de Cher-du-Prat ; opération "tags" dans les collèges et lycées de Guéret, avec la réalisation de 30 panneaux exposés en ville le jour de l'arrivée de l'étape.

Tous en selle : 100 ans du CRCL, 70 ans du VC Aubusson, 50 ans de l'UC Felletin et de l'ACA, 2004 est une grande année pour les clubs de vélo locaux. Et l'occasion de fêter ça dignement en invitant tous les amis de la Petite Reine, licenciés ou non, à enfourcher leur engin sur le parcours de l'étape Saint-Léonard - Guéret... mais le 4 juillet, entre amateurs.

Tous en celtes : Le soir du 13 juillet, à partir de 18h00 et en guise de bal populaire, grande soirée celtique en centre-ville, à Guéret, avec différents groupes et en vedette Tri Yann.

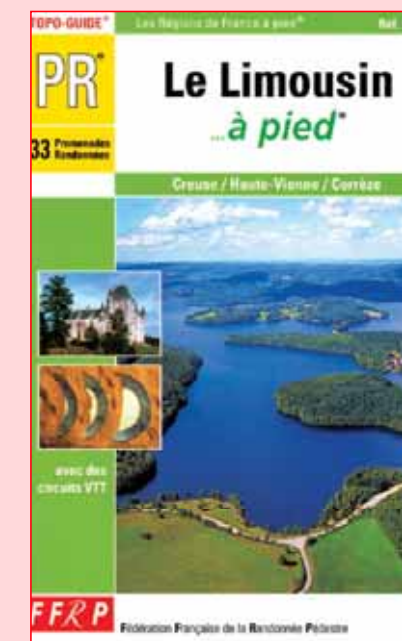
habituels à la sortie de l'hiver et à quelques aménagements techniques aux abords du site d'arrivée.

Mais, s'il s'agit d'accueillir au mieux le peloton et les 4.000 personnes qui peuplent ce grand cirque ambulante (organisation, prestataires, partenaires, etc.), s'il s'agit de donner la meilleure image possible de la Creuse et de Guéret aux 1.200 journalistes représentant plus de 500 journaux, radios ou chaînes de TV, tous les partenaires ont également souhaité faire du 13 juillet 2004 une grande fête gratuite pour tous les Creusois.

Bien évidemment, cette fête sera un peu plus importante à Guéret, où l'association "Guéret Tour de France 2004" a été créée afin de coordonner toutes les bonnes volontés associatives et économiques qui se sont spontanément manifestées depuis que l'annonce a été faite d'une arrivée du Tour en Creuse. D'ores et déjà, en tout cas, c'est un programme extrêmement copieux qui a été mis sur pied (voir encadré), qu'il s'agisse de manifestations organisées en attendant le 13 juillet ou d'animations prévues pour prolonger la fête après l'arrivée de l'étape. On retiendra plus particulièrement la répétition de l'étape organisée par le CRCLimousin le dimanche 4 juillet, sous la forme d'une épreuve cyclotouriste ouverte à tous, mais aussi la grande nuit celtique du 13 juillet, avec le célèbre groupe Tri Yann, qui constituera sans doute l'une des grandes affiches culturelles de l'année en Creuse.

Et aussi...

"LE LIMOUSIN... À PIED" : INDISPENSABLE



Vous aimez la randonnée pédestre ? Le Limousin a son guide, édité par la Fédération française de Randonnée pédestre (FFRP), en partenariat avec le Conseil Régional et les trois conseils généraux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. "Le Limousin... à pied" propose 33 circuits, dont 13 pour la Creuse, qui permettent de découvrir la variété des paysages et des richesses culturelles et touristiques de notre région.

Cet ouvrage est le fruit d'un partenariat technique qui a rassemblé spécialistes de la randonnée et professionnels du tourisme. Ainsi, en Creuse, le suivi technique du projet a été confié au Comité départemental de Randonnée pédestre, qui a fait appel à ses associations. Sur le terrain, le CPIE des Pays Creusois - Creuse Randonnée a fait les repérages permettant de valider les itinéraires et de réaliser la cartographie. D'un point de vue purement touristique, le Comité départemental du Tourisme a assumé la rédaction des sujets qui agrémentent le parcours des promeneurs et favorisent la découverte de notre territoire.

Les 13 itinéraires concernant la Creuse sont extraits de l'édition actuellement en cours de réalisation "La Creuse... à pied", dont la parution est prévue pour cette année et sera entièrement consacrée à notre département. En attendant, "Le Limousin... à pied" donne un agréable avant-goût.

"Le Limousin... à pied", éditions FFRP, 13,95€, dans les librairies et maisons de la presse.

Sur les routes de la Creuse...





Esquisses du projet retenu : sur la vue aérienne, on distingue en rouge la partie neuve, c'est-à-dire le nouveau musée de la tapisserie ; en gris, l'actuel site, que se partageront le théâtre, la médiathèque et le nouveau café-musique.

MUSÉE DE LA TAPISSERIE

Nouveaux horizons culturels

Le cabinet qui aura la responsabilité de conduire le chantier de restructuration et d'extension du Musée départemental de la Tapisserie d'Aubusson a été choisi. Premier regard sur un projet qui devrait se concrétiser à partir de 2005.

Certains avaient peut-être fini par ne plus y croire. Et franchement, depuis 1995 et la création d'un syndicat mixte pour le développement culturel et économique de la tapisserie d'Aubusson, beaucoup d'eau a coulé le long de l'avenue des Lissiers. Au point qu'on pouvait légitimement se demander si le projet d'un nouveau musée de la tapisserie, vocation unique du syndicat, se concrétiserait un jour (voir encadré). Aujourd'hui oui, la perspective d'un nouveau souffle pour la vie culturelle aubussonnaise est ouverte.

Le cabinet Souquet-Defrain a été choisi et conduira un projet qui dépasse le seul cadre du Musée de la Tapisserie. Telle était, en effet, la feuille de route proposée. L'actuel site, construit en 1981, fait cohabiter en un même lieu le musée, le théâtre, le café musique l'Avant-Scène et la bibliothèque. Et chacun, aujourd'hui, manque un peu, beaucoup, et parfois passionnément, de place...

Restructuration du Centre culturel et artistique Jean Lurçat et extension du Musée départemental de la Tapisserie : c'est sur cette base que la consultation des cabinets d'architectes s'est déroulée. Avec pour objectif de faire passer le musée de 1.129m² à 3.320m², tout en libérant de la place et une identité renforcée pour les autres structures, le tout dans une enveloppe prévisionnelle d'environ 8 millions € hors taxes (*).

(* L'État s'est engagé pour un maximum de 30%. Le dossier financier sera finalisé avec des aides du Conseil Régional et de l'Europe, le Conseil Général prenant à sa charge la partie non subventionnée.

Dans les grandes lignes, le projet du cabinet Souquet-Defrain propose les pistes suivantes :

- Construction d'un nouveau musée de la Tapisserie sur le site de l'avenue des Lissiers (à la place du parking et de la piscine actuels) ;
- agrandissement des parties techniques du théâtre par la récupération des espaces de stockage de l'ancien musée, ouverture élargie par la démolition de l'actuel café-musique ;
- construction d'un nouveau café-musique plus grand que l'actuel, qui occupe deux salles de l'ancien musée et compose une terrasse au cœur du site ;
- agrandissement de la bibliothèque qui devient médiathèque et occupe les deux tiers de l'espace actuel du musée.

Objectif 2007

Évidemment, les abords de ce nouveau grand site culturel bénéficieront d'un traitement particulier : rue piétonne entre les bâtiments, esplanade avec terrasse, cloître-jardin. Ce lieu de vie nécessitera la destruction de l'actuelle piscine, la Communauté de Communes d'Aubusson-Felletin ayant le projet de construire ailleurs un nouveau centre aquatique. Si tout se passe bien – c'est-à-dire si aucun chantier ne retarde les autres – les premiers travaux du nouveau Musée de la Tapisserie devraient démarrer en 2005, pour une livraison de l'ensemble du site à l'horizon 2007.



Repères historiques

Le Syndicat mixte pour le Développement culturel et économique de la Tapisserie d'Aubusson a été créé par arrêté préfectoral du 3 juillet 1995. Au départ, les collectivités adhérentes sont le Conseil Général et la Commune d'Aubusson. Après une modification de ses statuts, le syndicat voit le Conseil Régional entrer dans la partie en juin 2000. Depuis l'origine, la vocation du syndicat mixte est de réaliser "toute étude de définition et de projet" du futur Musée de la Tapisserie d'Aubusson, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Conseil Général. Toutefois, ce n'est qu'en 2001 que le Conseil Général sort le syndicat de sa léthargie et relance la réflexion, en partenariat avec la Ville d'Aubusson. Depuis, les choses sont allées assez vite, le temps de remettre toutes les procédures en route. Ainsi, dès 2003, le cabinet Pro-Développement a pu présenter le cahier des charges définissant l'ensemble des objectifs fonctionnels, architecturaux, urbanistiques, organisationnels et financiers du projet. Dans le même temps, le concours d'architectes a pu être lancé, aboutissant à une première sélection de 4 équipes (sur 42 candidatures) en décembre 2003, puis au choix définitif du cabinet Souquet-Defrain en mars 2004.

Et aussi...

PAROLES DE COLLÈGES : BIENTÔT LE 1^{ER} NUMÉRO

L'une des actions fortement désirées par les élus du Conseil Général des Jeunes était la réalisation d'un journal, réalisé par les collégiens et pour les collégiens. Après quelques semaines de mise au point et plusieurs réunions de travail avec les services du Conseil Général, le premier numéro de "Paroles de collèves" vient de sortir. Dans ce numéro, qui sera distribué gratuitement par les collégiens eux-mêmes dans leur établissement, chacun des quatre secteurs géographiques du Conseil Général Jeunes rend compte de ses initiatives ou de l'actualité d'un collège de son territoire. Longue vie à ce jeune et tout nouveau confrère...

PREMIERS SECOURS ET CITOYENNETÉ

Une quinzaine d'élèves – 8 filles et 7 garçons – d'une classe du collège Martin Nadaud, à Guéret, viennent d'achever une formation au secourisme qui leur a permis d'obtenir l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours). Cette formation était le fruit d'un partenariat entre l'établissement et le SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

En une dizaine de séances dirigées par leur professeur d'éducation physique en partenariat avec deux intervenants sapeurs-pompiers, ces élèves ont pu réaliser un cycle de formation fort utile à leur parcours personnel. Scolarisés en 3^{ème} insertion, donc en difficulté scolaire, ils intégreront le monde du travail dès l'année prochaine (déjà, cette année, leur emploi du temps se partage entre les cours au collège et les stages en entreprise, par alternance de trois semaines). La formation aux premiers secours, elle aussi alternance d'activités physiques et de cours théoriques, leur a donc permis d'acquérir des connaissances supplémentaires tout en renforçant leur éducation à la citoyenneté, par l'apprentissage du secourisme et de l'importance dans la vie sociale de quelques regards et gestes simples.



Et aussi...

TOURISME : NOUVELLES ÉDITIONS

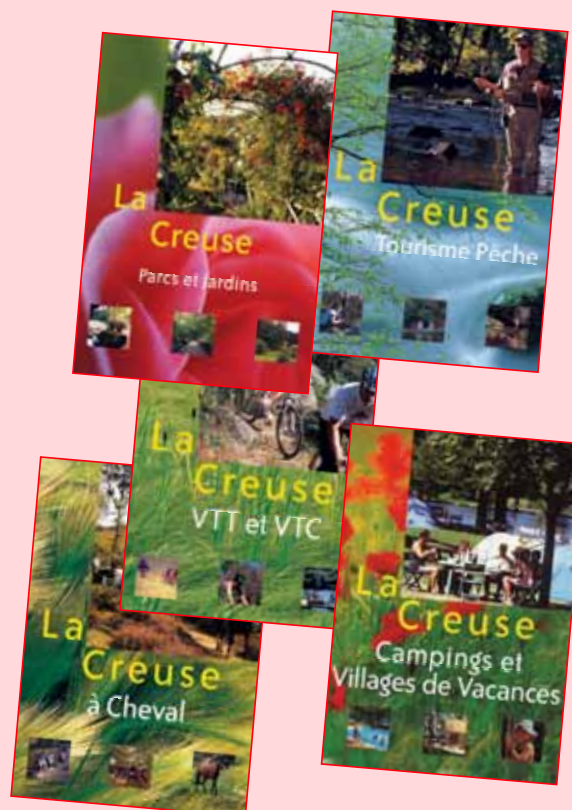
Les nouvelles éditions du Comité départemental du Tourisme sont désormais en circulation, notamment dans les salons professionnels. Outre la plaquette d'appel éditée cette année en trois langues – français, anglais, néerlandais (voir notre précédent numéro) – le CDT a réédité l'ensemble de ses cartes filières : "La Creuse à Cheval", "La Creuse VTT et VTC", "La Creuse Tourisme Pêche" et "La Creuse Balades à pied". Où l'on redécouvre les multiples manières de profiter de la nature creusoise et de ses richesses.

Réédition également des guides "La Creuse Campings et Villages de Vacances" et "La Creuse Hôtels et Restaurants" en quatre langues : français, anglais, allemand et néerlandais. Enfin, le guide "La Creuse Parcs et Jardins", 13 sites plus surprenants les uns que les autres, du Centre national d'Art et du Paysage de Vassivière à l'Arboretum de la Sédelle, en passant par le Labyrinthe végétal géant de Guéret, etc.

Pour tous renseignements :

Comité départemental du Tourisme de la Creuse, 43, place Bonnyaud, BP243 23005 GUÉRET - tél. 05.55.51.93.23 courriel : tourisme-creuse@cg23.fr

16



ENVIRONNEMENT

L'eau ressource à protéger

La fourniture d'une eau non seulement potable mais aussi conforme aux exigences de qualité est une préoccupation permanente et majeure des collectivités locales distributrices d'eau. Au-delà du simple service offert à la population, il en va d'une question de santé publique. C'est la raison pour laquelle la mise en place de périmètres de protection de captages (PPC) est une des réponses appropriées pour lutter contre les pollutions de l'eau, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses. Ainsi, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 obligeait la mise en place des PPC à tous les points d'eau ne bénéficiant pas d'une protection naturelle efficace. Les collectivités disposaient alors d'un délai de 5 ans pour établir ces PPC par voie de déclaration d'utilité publique.

De l'animation au suivi de la mise en place

Force est de constater que ce délai a été largement dépassé et que, de façon générale, un retard considérable a été pris. En effet, si la protection d'un captage n'est pas, en soi, d'une grande complexité (pose d'une clôture sur le périmètre déterminé), le fait est que la procédure qui permet d'y parvenir est longue, ne serait-ce que pour l'acquisition des parcelles par voie



Une clôture, un abri : la protection d'un point de captage est simple, en apparence. La procédure, elle, est longue et complexe.

de déclaration d'utilité publique. Sur le seul département de la Creuse, où 91 collectivités assurent la distribution d'eau potable à partir de 448 captages, tous les points dont la protection était urgente pour retrouver une eau de bonne qualité ont été engagés dans la procédure. Il reste 36 collectivités à inscrire dans cette démarche, ce qui représente près de la moitié des points de captage du département. C'est dire le chemin qu'il reste à accomplir afin d'offrir les mêmes garanties de sécurité sur tous les points de captage du territoire départemental. Le Département, qui s'implique



Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Conseil Général assume la mission départementale pour la protection des captages d'eau potable. Une assistance technique indispensable aux collectivités.

fortement dans le domaine de l'environnement, plus particulièrement de l'eau, développait déjà une assistance technique au travers des interventions du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), du SATAA (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome) et de la Cellule de l'Eau. Depuis le 1^{er} janvier 2004, il a repris la mission qui était jusqu'alors menée sous l'égide de la Chambre d'Agriculture pour aider les collectivités dans la mise en œuvre des PPC. En ajoutant cette mission à celles

qu'il avait déjà, le Conseil Général accroît l'efficacité des actions qu'il finance, et surtout leur cohérence. D'une part il répond à la forte demande des collectivités locales confrontées à une procédure très complexe. D'autre part, il intervient en amont et, en participant au développement des PPC, il tend à éviter les traitements coûteux qu'il lui faut financer pour éliminer certains polluants d'origine humaine. En effet, une bonne clôture protégeant une source coûtera toujours moins chère que le traitement des eaux souillées par les incivilités...

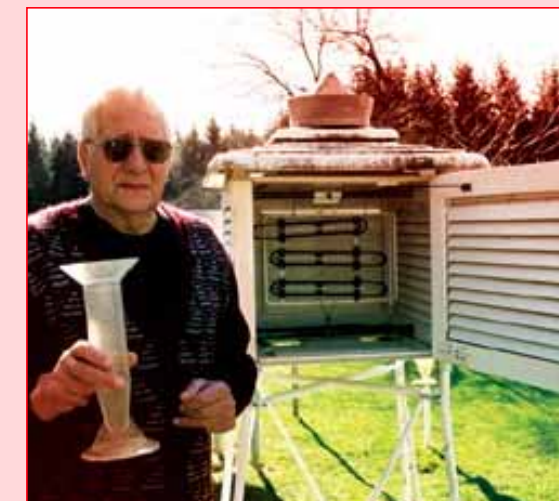
Mission en deux parties

La mission départementale pour la protection des captages comporte deux volets essentiels :

- Un volet "animation" du projet, qui consiste à la fois à sensibiliser les collectivités n'ayant pas encore engagé de procédure, à rassurer les propriétaires concernés par les périmètres de protection et à accompagner les collectivités dans l'acquisition des terrains nécessaires après obtention de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) ; ce volet bénéficie de subventions de l'Europe (FEOGA) et de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne, laissant 30 % du coût hors taxes à la charge du Conseil Général.
- Un volet "suivi de la mise en place", qui consiste à assurer la maîtrise d'œuvre de la procédure de protection des captages (études préalables, rédaction du dossier technique, travaux, etc.) ; ce volet, à travers lequel le Conseil Général se substitue à l'ingénierie privée lorsqu'elle fait défaut, est à la charge des collectivités demandeuses de la prestation.

Et aussi...

OBSERVATEURS MÉTÉO : ON RECRUTE !



En 2002, le Centre départemental de Météo France et le Conseil Général, dans le cadre de la commission consultative météorologique de la Creuse, ont initié un plan d'information et de recrutement d'observateurs météo bénévoles. Une première campagne, organisée au printemps 2003 à travers les médias et des réunions publiques à Gouzou, Grand-Bourg, Crocq et Bonnat, a dépassé les espérances : 24 personnes se sont proposées, 14 sites ont été visités et 8 observateurs ont été officiellement installés.

Une nouvelle campagne de quatre réunions publiques d'information va avoir lieu aux dates et dans les communes suivantes : 4 mai (18h00) à Guéret, dans les locaux de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury (9, avenue Charles de Gaulle, 1^{er} étage) ; 11 mai (18h00) à La Souterraine (salle 2 de l'ancienne mairie) ; 25 mai (18h00) à Boussac (salle de cinéma) ; 1^{er} juin (18h00) à Grand-Bourg (Espace Sports et Loisirs).

Ces réunions permettront notamment de présenter les enjeux d'un réseau dense de bénévoles et les tâches à accomplir. Faute d'avoir les moyens d'équiper l'ensemble du territoire en radars météorologiques, Météo France s'appuie sur un réseau d'observateurs bénévoles. À titre indicatif, il faut savoir qu'une bonne couverture du territoire départemental nécessite environ 60 points d'observation. Si la campagne de l'année dernière a permis de combler quelques lacunes, on manque encore de bras pour faire la pluie et le beau temps !

17

La Tuilerie de Pouligny, à Chéniers, est désormais un des sites patrimoniaux creusois les plus réputés. Avec une nouvelle muséographie où le multimédia prendra une part importante, elle continue d'évoluer vers une plus grande attractivité.

La Tuilerie de Pouligny proposera une nouvelle muséographie cet été et de nombreuses animations, pour tous les âges.

Une affaire de famille

La Tuilerie de Pouligny participera à l'opération "Été en famille", en partenariat avec l'Union départementale des Offices de Tourisme, et proposera ainsi un certain nombre d'animations adaptées.

C'est le cas avec la visite - découverte de la tuilerie pour les enfants, intitulée "Enquête sur la trace des tuiliers". Le jeune visiteur doit aider la mascotte du site "Edouard le ver de terre" à retrouver les quatre éléments composant le travail des tuiliers - briquetiers. C'est en résolvant des énigmes, en trouvant des indices cachés sur le site et en retrouvant de petits objets, que le jeune visiteur découvrira alors le savoir-faire ancestral du travail de la terre. Durant l'été, cette visite sera proposée tous les mardis après-midi, à partir de 14h30, l'encadrement des jeunes visiteurs étant assuré par un animateur.

Cet été, l'équipe de Pierre Veyseix proposera également des initiations à la poterie, pour les enfants et les adolescents de 4 ans à 17 ans d'une part, pour les adultes et groupes d'enfants d'autre part. Ces initiations auront lieu les mercredis et permettront des réalisations adaptées à l'âge et à l'aptitude de chaque participant. Compte tenu du nombre limité de places pour chaque session, il convient de réserver au 05.55.62.19.61 ou à l'Office de Tourisme des 3 Lacs (05.55.51.21.18).

Horaires d'ouverture : jusqu'au 21 juin, en raison des travaux, la Tuilerie est ouverte les week-ends et jours fériés. À partir du 21 juin et pour tout l'été, elle sera ouverte tous les jours, sauf le vendredi, de 14h00 à 19h00.

Pour tous renseignements : tél. 05.55.62.19.61.

Courriel : tuileriedepouligny@wanadoo.fr

TUILERIE DE POULIGNY

Une palette enrichie

Il y a d'abord eu le patient et passionné travail de l'association des Amis de la Tuilerie de Pouligny et de la municipalité de Chéniers, et puis les aides financières des partenaires institutionnels (Europe, État, Conseil Régional, Conseil Général), qui ont permis la résurrection du site. Depuis son inauguration le 13 juillet 2002, Pouligny fait revivre le savoir-faire ancestral des tuiliers et briquetiers qui, durant plus de 130 ans, avaient exploité et transformé l'argile locale.

Ambiance nouvelle

Si elle est désormais installée parmi les sites touristiques et patrimoniaux majeurs du département, la Tuilerie de Pouligny va connaître, cette année, une évolution importante, avec la réalisation d'une tranche conséquente de muséographie, avant le 15 juin. L'objectif est de doter la tuilerie d'une véritable âme, à partir d'une mise en scène totalement renouvelée et de l'utilisation du multimédia, notamment dans le bâtiment d'accueil. "L'installation par le cabinet Présence d'un spectacle multimédia sur l'histoire de la rencontre de l'homme et de la matière terre, dans la salle d'introduction à la visite, va créer une ambiance nouvelle et tout à fait particulière, explique Pierre Veyseix, le directeur de la Tuilerie de Pouligny. Il y aura

également la mise en route d'une salle de projection vouée à la diffusion d'un court métrage documentaire racontant l'histoire du site à travers les gens qui y ont vécu et travaillé".

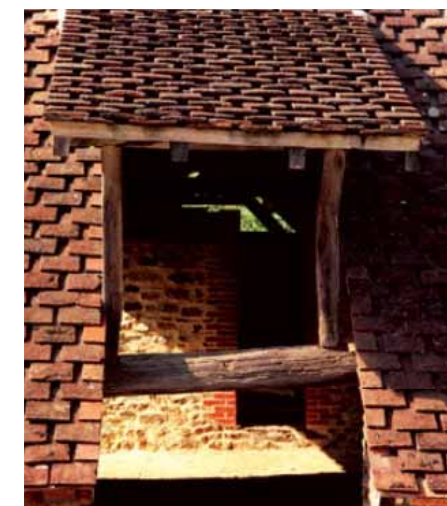
Si le site voit ses espaces intérieurs remaniés, il va aussi utiliser pleinement les 10 hectares de ses espaces extérieurs en les ouvrant au public par des sentiers de randonnées sur le thème de l'histoire du paysage. La mise en place de véritables salles d'expositions, de stages de poterie et de cuisson complèteront les animations, tandis que deux événements majeurs marqueront cette saison à Pouligny : d'abord le traditionnel Marché de Potiers (12 et 13 juin) qui connaîtra sa 5^{ème} édition ; ensuite la grande exposition de céramique de juillet, août et septembre intitulée "La céramique insolite", qui rassemblera des artistes créateurs de renom de tout l'Hexagone, en partenariat avec l'association Krokus (Sud de la France), la revue de la céramique et du verre et le magazine Artension, etc.

Créateurs en résidence durant tout l'été

Tous ces aménagements et investissements pour faire de la Tuilerie de Pouligny un site majeur sont cofinancés par le Conseil Général de la Creuse (muséographie et court

métrage), le Pays de Guéret (court métrage), le Conseil Régional du Limousin (muséographie et court métrage), l'État (muséographie), l'Europe (muséographie) et, bien entendu, la commune de Chéniers.

Ils résultent aussi des choix opérés en commun par tous les partenaires institutionnels représentés au sein de la commission de suivi et de travail (Conservation Départementale du Patrimoine, Comité Départemental du Tourisme de la Creuse, Service culturel de la région Limousin, Comité Régional du Tourisme du Limousin, DRAC Limousin, Communauté de Communes des Deux Vallées, Office de Tourisme des 3 Lacs, commune de Chéniers, etc.) et permettent de conforter le site comme lieu d'interprétation des savoir-faire liés aux arts du feu, mais aussi comme lieu de création. À preuve l'été 2004, dont chaque semaine verra un céramiste différent venir en résidence à Pouligny montrer son talent.



UN PROGRAMME RICHE ET VARIÉ

1^{ER} AU 31 MAI

Résidence d'artiste, avec la céramiste Cécile Trullard.

8 MAI

Randonnée nature "À la découverte du muguet sauvage" (sur réservation au 05.55.62.19.61 et à l'Office de Tourisme des 3 Lacs au 05.55.51.21.18) ; départ 15h00 à la Tuilerie de Pouligny ; visite guidée et commentée.

1^{ER} AU 30 JUIN

Résidence d'artiste, avec le céramiste Cheick N'Dioro.

2 AU 29 JUIN

Exposition "Spot et l'environnement" en partenariat avec la Maison des Sciences et de l'innovation de Clermont-Ferrand et la Société Spot Image. L'apport de l'imagerie Spot permet une réflexion mieux maîtrisée sur l'aménagement du territoire.

2 AU 29 JUIN

Exposition "Fleur de terre ou l'herbier en céramique". Herbiers en terre représentant la flore de région, réalisés par la Tuilerie de Pouligny et les enfants de l'école de Chéniers. Le visiteur pourra découvrir de magnifiques "tableaux de nature" invitant à redécouvrir l'environnement proche grâce une nouvelle technique de réalisation d'herbier.

12 ET 13 JUIN

5^{ème} Marché National de Potiers ; 35 potiers de France et de pays européens exposent et vendent leur production ; animation liée au travail de la terre ; restauration sur place possible ; parking gratuit ; accès handicapé ; entrée payante. Le samedi 12, de 10h00 à 19h00, et le dimanche 13, de 9h00 à 19h00.

20 JUIN

Journée du patrimoine de Pays ; l'environnement au cœur des débats et l'intégration de l'habitat ; conférence avec l'association des Maisons Paysannes de France.

20 JUIN :

Randonnée nature "À la découverte de la haie et du sous-bois" (sur réservation au 05.55.62.19.61 et à l'Office de Tourisme des 3 Lacs au 05.55.51.21.18) ; départ 15h00 à la Tuilerie de Pouligny ; visite guidée et commentée.

Et aussi...

UN TAS D'HISTOIRES



Pierre Meunier a travaillé à la confluence du théâtre, du cirque, de la danse et du lyrique, avec Pierre Etaix, Annie Fratellini, Zingaro ou les Dromesko, ce qui dit bien sa volonté de n'appartenir à aucune catégorie. Avec la complicité du comédien Jean-Louis Coulloc'h, il a créé un univers original et légèrement perturbé

autour d'un tas de gravats. Le Tas devient alors le lieu de convergences de toutes les interrogations, sensations et émotions. Un tas d'histoires racontées en des tableaux très visuels, le mercredi 5 mai, à 20h30, et le jeudi 6 mai, à 19h00, au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson.

Renseignements et réservations
au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09).

FIN DE SAISON "LOIN DE LA VILLE"

Loin de la ville est le spectacle présenté pour la dernière séance des Vendredis Sorties de l'Espace Fayolle de Guéret, le vendredi 7 mai, à 20h00. La poésie des textes et la diversité des musiques (reggae, ska, accordéon, ambiances celtiques ou arabes, refrains jazzy) nous embarquent dans un univers où baleines et cachalots côtoient lutins, épouvantails et autres crapauds. L'Ardéchois Robinson et son groupe proposent aux enfants et à leurs parents de partir de plage en plage, sur une île tranquille... bien loin de la ville.

Renseignements et réservations
à l'Espace Fayolle (05.55.52.96.35).



La quatrième édition du Mai du Livre aura lieu du 25 au 29 mai. Le salon littéraire organisé par la Ville de Guéret se penchera sur George Sand et les liens particuliers qu'elle entretenait avec la Creuse.



MAI DU LIVRE

Hommage à George Sand

Dans la catégorie "Salons littéraires", le "Mai du Livre" est le petit dernier. Organisé par la municipalité de Guéret (*) depuis seulement 2001, il occupe déjà une place parmi les plus importants rendez-vous du genre dans le département. Le "Mai du Livre" s'est d'abord voulu ouvert aux enfants et aux jeunes, ce qui n'était pas la moindre de ses ambitions, à une époque où l'on ne cesse, parfois d'ailleurs à tort, de regretter la désaffection de la jeunesse pour la lecture. Ainsi, l'édition 2003 a vu décoller la fréquentation du salon, qui a triplé par rapport aux années passées. Après le roman policier (2001), le fantastique et la science-fiction (2002), puis l'aventure (2003), la quatrième édition du "Mai du Livre" sera consacrée à George Sand, dont on commémore, cette année, le bicentenaire de la naissance. Et si l'année George Sand est

inscrite au titre des célébrations nationales initiées par le ministère de la Culture et de la Communication, c'est un événement qui prend toute sa mesure dans notre département, où il s'agira d'honorer un écrivain dont l'œuvre est intimement liée aux paysages creusois.

Une exposition pour témoigner d'une vie

Depuis sa demeure de Nohant, dans l'Indre voisine, George Sand composait des ouvrages en s'inspirant des lieux qu'elle avait visités, notamment en Creuse. Ce sont Boussac, les Pierres Jaumâtres, Toulx-Sainte-Croix, Guéret, Fresselines, Crozant, Chambon-sur-Voueize, Saint-Germain-Beaupré, le Moutier d'Ahun, Chéniers ou encore Glénic que l'on retrouve dans ses romans. Autant de références qui ont fait entrer l'œuvre de l'écrivain dans notre mémoire collective, tant il est

▶ Demandez le programme

Mardi 25 mai : à 20h30
Spectacle Cristi Urbaka, à l'Espace Fayolle.

Jeudi 27 et vendredi 28 mai : interventions en milieu scolaire avec Pierre Buvat, Gérard Ollivier, Bernard Blot et François Librini.

Vendredi 28 mai : en matinée (scolaires) et à 18h00 (tous publics)
Tables rondes à l'Espace Fayolle, en présence de Claude Ribbe et avec la participation de Bernard Blot, Huguette Bouchardeau, Pierre Buvat, Jean Courier, Daniel Dayen, Pierre Dubois, Hortense Dufour, Brigitte Guinot, Michèle Laforest, Claude Malecot, Guy Marchadier, Chantal Pommier, Gonzague Saint-Bris.

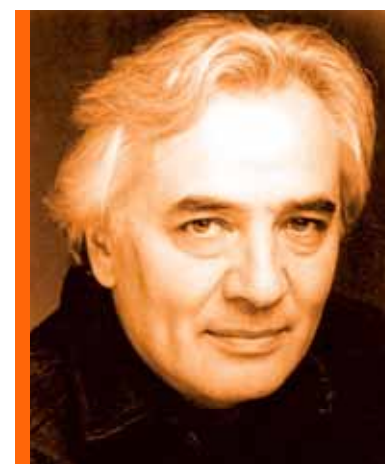
Vendredi 28 mai : à 21h00
Spectacle scénique à partir de travaux sur la correspondance de George Sand, par Paul Barge accompagné de Mireille Loron, à l'Espace Fayolle.

Samedi 29 mai : de 10h00 à 18h00 à la mairie de Guéret
Salon du Livre autour d'auteurs, d'éditeurs, de libraires ; exposition d'aquarelles "dendritées", ateliers pantins (10h30, 14h00, 16h00) animés par Gérard Ollivier, conteur illustrateur ; café salon proposé par "La Table des Dames" autour des recettes de cuisine inventées par Georges Sand.

Jusqu'au 30 juin : exposition "George Sand et la Creuse"
À la bibliothèque municipale de Guéret ; visites commentées ; renseignements au 05.55.81.92.08.

vrai que des générations d'écoliers ont fait entrer George Sand dans leur patrimoine culturel. La quatrième édition du "Mai du Livre" saluera l'écrivain, mais aussi la femme engagée que fut George Sand. Déjà, une exposition organisée par la bibliothèque municipale de Guéret propose, sous le titre "George Sand et la Creuse", de s'imprégner de son monde, à travers ses romans mais aussi des portraits ou des objets. On y découvre aussi ses aquarelles "dendritées", réalisées selon une technique qu'elle avait mise au point, et que l'on pourra également admirer lors du "Mai du Livre", entre autres nombreuses animations proposées autour de l'œuvre riche et variée de George Sand (voir encadré).

(*) Le "Mai du Livre" est une organisation de la municipalité de Guéret, en partenariat avec : le Centre national du Livre, la Direction régionale des Affaires culturelles, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Bibliothèque départementale de la Creuse, la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, le cinéma Le Sénéchal, Lire en Creuse et les libraires de Guéret.



Paul Barge se produira à l'Espace Fayolle le vendredi 28 mai, dans un spectacle créé à partir de travaux sur la correspondance de George Sand.

Et aussi...

VRAIS MENSONGES ET FAUSSES VÉRITÉS

Mentir, du latin mentis, qui signifie esprit, intelligence, qui voulait dire "imaginer" et n'a pris le sens de "ne pas dire vrai" que par litote. Imaginer... Feindre... Mentir... Le chemin est rapide, les différences ténues. Dans son nouveau spectacle Menteur, Yannick Jaulin raconte de vraies histoires de menteurs, des histoires de chaque jour ou de toute une vie, de celles qu'on fabrique tous, un jour. Menteur, une sorte de merveilleux défi : vivre sans juger de ce qui est Vérité ou Mensonge, sans opposer Bien ou Mal, pour pouvoir sans contrainte être "Juste". En rire ensemble le vendredi 14 mai, à 20h30, au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson. Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09).



À LA CHASSE AU CANARD



Le trompettiste n'a qu'un ennemi, mais il est redoutable : le canard. Il s'insinue dans les pistons, il pollue Rossini et déplume Armstrong... Pour sa dernière création, l'Ensemble de Trompettes de Lyon a décidé de faire la chasse au canard, de le célébrer avec humour tout en lui interdisant la parole ; car pour un trompettiste, qu'il soit sinophile ou non, le seul bon canard est un canard laqué. Le spectacle des cinq musiciens porte le nom de la recette : Canard Laqué est un moment de virtuosité et de drôlerie, imaginé en collaboration avec l'humoriste François Rollin. À ne pas manquer, le dimanche 16 mai 2004, à 16h00, à l'Espace de l'Écluse de La Souterraine, avec en première partie les stagiaires des 8^{èmes} rencontres de la Trompette et du Cornet. Renseignements et réservations à l'Office de Tourisme du Pays Sostranien (05.55.63.10.06).

Et aussi...

● RÉSISTER : OÙ, QUAND, COMMENT ?



Rendez-vous, la dernière création de la compagnie Praxis, de Limoges, est un travail sur l'acte de résistance. Le croisement entre des témoignages de résistants et d'enfants de résistants et l'œuvre littéraire de Marguerite Duras La Douleur, la compagnie Praxis s'interroge sur ce que signifie la notion de résistance aujourd'hui, se demande si l'acte artistique peut être une forme de résistance, mais aussi à quoi le corps dansant résiste-t-il. Résister ? La réponse est ce premier Rendez-vous, le mardi 18 mai, à 20h30, à l'Espace Fayolle de Guéret.

Renseignements et réservations à l'Espace Fayolle (05.55.52.96.35).

● PARIS – BAGDAD : VOYAGE MUSICAL



Dans Paris – Bagdad Grooves, son dernier spectacle, le chanteur irakien Fawzy Al-Aiedy libère sa voix et nous entraîne dans un voyage musical où chacun trouve sa place, où, dit-il, "la musique du monde devient la musique de tous les mondes". Avec le groupe Paris – Bagdad, il a réuni musiques actuelles et rythmes ancestraux, luth acoustique et instruments

électriques, esthétique des arrangements et sensualité des déhanchements. Embarquement entre Orient et Occident le vendredi 4 juin, à 21h30, au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson (en partenariat avec l'Avant-Scène).

Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09).

Cinq copains, leur passion partagée de la musique et un même penchant pour le "jazz à la française". Revisité "à la creusoise", cela fait 12 morceaux réunis dans le premier CD du "Swing Valse Quintet". À écouter. Et à danser...



"Swing Musette", le premier album du "Swing Valse Quintet", a été présenté en avant-première à ses souscripteurs, le 2 avril dernier, à la Chapelle de la Sénatorerie, à Guéret.



JAZZ À LA FRANÇAISE

"Swing Musette" c'est écrit dessus...

Cinq. Comme les doigts de la main qui rythment les mouvements de la vie : unis et libres à la fois. Cinq copains, une bande ; cinq musiciens, un "jazz-band", créé en 2000 à l'occasion du festival "Jazz à La Sout" : le "Swing Valse Quintet". Le thème du festival était "Accordéon et Jazz" ; on avait plaisir à jouer ce répertoire, on s'est dit qu'on pouvait monter quelque chose", raconte Thierry Bourguignon. La cheville ouvrière du festival "Jazz à La Sout" est aussi le directeur de l'Orchestre départemental de la Creuse. En bon sergent recruteur, le batteur se fait tambour et entraîne Josiane Crépin (accordéon), Lionel Raffin (clarinette), Michel Desbois (guitare), eux aussi membres de l'Orchestre départemental, dans l'aventure, puis Michel Doursout (basse) pour compléter le dispositif.

Le "Swing Valse Quintet" est formé. Il tourne, et tourne encore, ravive un répertoire ancien né du mariage entre le jazz et le musette, qui connut son heure de gloire dans les bals clandestins de l'Occupation. C'est le répertoire de Gus Viseur et Tony Murena, ce qu'on appelait le "jazz à la française".

La valse avec la fantaisie du jazz

Ce style est né à Paris, énième avatar du musette qui "depuis le 19^{ème} siècle, n'a cessé d'être métissé par les Tsiganes, les Manouches, les Italiens, etc. On s'efforce de continuer dans cet esprit de métissage". Ce fameux "jazz à la française", c'est la valse, mais avec la fantaisie du jazz, une valse en mineur qui flirte avec la rumba, le jazz ou la musique d'Europe

Centrale. "C'est une musique qui a pu dérouter en son temps, avant de connaître un grand succès. On remplace deux mesures à trois temps par trois mesures à deux temps, on développe d'autres rythmiques, on crée d'autres harmonies."

Bref, on joue de la musique dans tous les sens du terme, pour en créer une autre, dansante et joyeuse. Et les cinq lascars du "Swing Valse Quintet", ne pensent qu'à ça, jouer et s'amuser. Ils nous en ont fait un album complet de 12 titres, en forme d'hommage à ceux qui ont fait le "jazz à la française" : Jo Privat, Gus Viseur, Django Reinhardt ou encore les frères Ferret. Enregistré au Studio 23 de Saint-Maurice-La-Souterraine sous la houlette de William Boulestin, ce premier opus est essentiellement constitué de reprises, avec de

nouveaux arrangements, "parfois même de nouveaux rythmes". Il comporte aussi des musiques cubaines, brésiliennes et d'Europe Centrale, ainsi qu'une composition originale "d'un copain bordelais, Alain Barrabès".

Et au cas où vous n'auriez pas encore tout à fait saisi ce qu'est le "jazz à la française", les cinq copains du "Swing Valse Quintet" vous ont facilité la tâche, en intitulant leur premier album "Swing Musette". ■

L'album "Swing Musette"

est en vente au magasin

"Crescendo"

25, avenue de la République,

à Guéret - tél. 05.55.52.14.19

au prix de 20€.

Et aussi...

● "LE QUATUOR DE LÉON" : CABARET À SAINT-VAURY

Un pied au cabaret, l'autre dans le classique, Chantal Galiana propose un répertoire cocasse et fantaisiste. Elle chante les miniatures que Fabrice Boulanger (piano) a composées pour elle sur des poèmes de Maurice Carême. Elle chante Darius Milhaud, Charles Vildrac, Germaine Tailleferre, Jean Tardieu, Francis Poulenc, Ernesto Lecuona, Georges Brassens. Mélange des genres pour raconter une enfance populaire, le samedi 5 juin, à 20h30, à la salle des fêtes de Saint-Vaury, dans le cadre des spectacles "hors les murs" de l'Espace Fayolle.

Renseignements et réservations à l'Espace Fayolle de Guéret (05.55.52.96.35) et au Point Info Tourisme de Saint-Vaury (05.55.80.13.87).



● LA TAPISSERIE AVEC SON TEMPS

En 2001, la municipalité d'Aubusson a décidé de constituer une collection de tapisseries contemporaines. Elle a d'abord acquis une tapisserie intitulée "Les 25 ans du Festival du cirque de Monte Carlo", tissée d'après un carton de Jacques Cinquin, artiste et professeur à l'École Nationale d'Art Décoratif ; puis elle a décidé d'inviter des artistes à créer des œuvres expressément destinées à être tissées, permettant ainsi de mettre en lumière à la fois le talent des artistes et celui des lissiers.

En 2002, une première œuvre de Richard Texier, intitulée "Come on Circus", a été tissée par l'atelier Legoueix. En 2003, il a été fait appel à Robert Combas, une des figures de proue de la nouvelle figuration libre avec Di Rosa, Blanchard et Boiron. Curieux de ce support qu'il ignore,

l'artiste a relevé le défi et proposé différents projets, dont "Le chevalier et le dragon", actuellement tissé par l'atelier de Gilles Paris.



"Printemps des Musées" au Musée départemental de la Tapisserie



● **En ce moment et jusqu'au 23 mai :**
"Exposition Lucien Coutaud"

Dans le cadre des célébrations nationales fêtant le centenaire de la naissance du célèbre décorateur. Exposition ouverture tous les jours, de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf le mardi – Tarifs : 3,5€ et 2,5€ - *Gratuit pour les moins de 18 ans.*

● **Dimanche 2 mai :**

"Printemps des Musées"

Sur le thème "Histoire, histoires", le Musée départemental de la Tapisserie présentera une exposition de photographies retraçant l'histoire des manufactures d'Aubusson et montrant les lieux, les techniques et les acteurs.

Entrée gratuite pour tous.



Pour tous renseignements :
Musée départemental de la Tapisserie
avenue des Lissiers, Aubusson
Tél. 05 55 83 08 30

